



RAPPORT DE TRANSPARENCE 2015

Dernière mise à jour le 29 décembre 2015
De Nederlandstalige versie van dit verslag is beschikbaar op onze website www.bdo.be





► TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION	3
CHAPITRE 2	NOTRE CABINET – STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL	4
CHAPITRE 3	LE RÉSEAU – SES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET STRUCTURELLES.....	7
CHAPITRE 4	NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE	10
CHAPITRE 5	NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ.....	11
CHAPITRE 6	LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DE L'IRE	12
CHAPITRE 7	LES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE NOUS AUDITONS	12
CHAPITRE 8	NOTRE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE	13
CHAPITRE 9	QUELQUES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS.....	14
CHAPITRE 10	LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS.....	15

Remarque préliminaire

Les domiciles et adresses e-mail ne sont pas mentionnés eu égard au respect de la vie privée.

Personnes de contact :

Felix FANK
Managing Partner Business Line A&A
felix.fank@bdo.be

Hans WILMOTS
CEO
hans.wilmots@bdo.be



► CHAPITRE 1

Introduction

1. Dans le cadre de l'article 15 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique et de l'article 31, § 2 de l'arrêté royal fixant le règlement d'ordre intérieur de l'IRE, nous avons ci-après rassemblé les informations nécessaires en date du 1er octobre 2015 au rapport de transparence.
2. Le présent rapport contient certaines informations relatives à notre cabinet et au réseau dont nous sommes membres. Pour des informations complémentaires, nous renvoyons aux sites www.bdo.be et www.bdointernational.com.
3. Tant notre cabinet belge que notre réseau mondial publient chaque année un rapport annuel reprenant notamment les chiffres clés. Ces rapports sont disponibles sur les sites web respectifs.
4. BDO International publie un rapport de transparence, faisant partie du BDO Annual Statement (dernière version 2014) également disponible sur le site web.



► CHAPITRE 2

Notre cabinet – Notre structure juridique

5. BDO Réviseurs d'entreprises est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B 00023.
6. Notre cabinet compte plus de 110 collaborateurs et est actif sur neuf sièges en Belgique dont voici les coordonnées. Ces coordonnées sont disponibles sous l'onglet : www.bdo.be/contact

BDO BRUSSELS (AIRPORT)

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
B-1935 Zaventem
T. +32 (0)2 778.01.00
Personne de contact : Gert CLAES

BDO GAND

Axxes Business Park
Guldensporenpark 100 - blok K
B-9820 Merelbeke
T. +32 (0)9 210.54.10
Personne de contact : Veerle CATRY

BDO NAMUR

Parc Scientifique Crealys
Rue Camille Hubert 1
B-5032 Les Isnes
T. +32 (0)81 20.87.87
Personne de contact : Philippe BLANCHE

BDO BRUSSELS (CENTRE)

Blue Tower
Louisalaan 326 bus 30
B-1050 Brussel
T. +32 (0)2 640.07.96
Personne de contact : Gert CLAES

BDO LA HULPE

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid 92
B-1310 La Hulpe
T. +32 (0)2 352.04.90
Personne de contact : Hugues FRONVILLE

BDO HASSELT

Prins Bisschopssingel 36/3
B-3500 Hasselt
T. +32 (0)11 28.60.60
Personne de contact : Gert MARIS

BDO ANVERS

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen
T. +32 (0)3 230.58.40
Personne de contact : Hennie HERIJGERS

BDO LIÈGE

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice
T. +32 (0)87 69.30.00
Personne de contact : Christophe COLSON

BDO ROULERS

Accent Business Park
Kwadestraat 153/5
B-8800 Roeselare
Personne de contact : Philip VERVAECK

7. Notre cabinet est une société civile ayant adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée.

Il porte le numéro d'entreprise BE 0431.088.289.

La dernière publication aux Annexes du Moniteur Belge date du 15 octobre 2015.

8. Notre cabinet détient une participation de :

- 99,9% dans le cabinet de réviseurs d'entreprises BDO OBV Bedrijfsrevisoren, société civile ayant adopté la forme d'une Société Privée à Responsabilité Limitée, avec numéro d'entreprise 0473.185.89

9. Actionnariat et organes de gestion

a) Répartition du capital

Le capital de notre cabinet s'élève au 1^{er} octobre 2015 à 325.000 EUR représenté par 130 parts sociales détenues en totalité par les réviseurs d'entreprises suivants :

Michel TEFNIN	6
Veerle CATRY	12
Lieven VAN BRUSSEL	12
Hennie HERIJGERS	12
Koen DE BRABANDER	7
Felix FANK	7
Hans WILMOTS	7
Bert KEGELS	12
André KILESSE	7
Hugues FRONVILLE	6
Johan DE COOMAN	1
Gert CLAES	12
Christophe COLSON	12
Gert MARIS	12
Alexandre STREEL	5
TOTAL	130

b) Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BDO Réviseurs d'Entreprises se compose des personnes physiques ou morales suivantes :

Les personnes physiques :

1. Veerle Catry
2. Gert Claes
3. Christophe Colson
4. Koen De Brabander
5. Johan De Cooman
6. Felix Fank
7. Hugues Fronville
8. Hennie Herijgers
9. Bert Kegels
10. André Killesse
11. Gert Maris
12. Alexandre Streel
13. Michel Tefnin
14. Lieven Van Brussel
15. Hans Wilmots

Les personnes morales :

16. H. Herijgers & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Hennie Herijgers
17. Thuysbaert & Co Bedrijfsrevisor SPRL, dont le représentant permanent est Erik Thuysbaert
18. Van Brussel & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Lieven Van Brussel
19. Servas SPRL, dont le représentant permanent est Gert Claes
20. DSD Consult SA, dont le représentant permanent est Bruno Dubois
21. B.G.G. Soc. Civ. SCS, dont le représentant permanent est Bruno Claeys
22. Molenaers SPRL, dont le représentant permanent est Stefan Molenaers
23. C.C. Contrôle et Gestion Soc. Civ. SCRL, dont le représentant permanent est Christophe Colson
24. Arcadia Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Bert Kegels
25. Philip Vervaeck Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Philip Vervaeck
26. F. Fank & C° Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Félix Fank
27. Veerle Catry Soc. Civ. SC SCS, dont le représentant permanent est Veerle Catry
28. M. Tefnin & C° Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Michel Tefnin
29. Gert Maris Bedrijfsrevisor Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Gert Maris
30. White Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Philippe Blanche
31. Pouseele Bruno Bedrijfsrevisor Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Bruno Pouseele (mandat d'administrateur prendra fin le 1er janvier 2016)
32. Guarana Consult Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Dominique Milis
33. Antonelli & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Cédric Cédric Antonelli
34. David Lenaerts Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est David Lenaerts
35. Streel & Partners Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Alexandre Streel
36. Noëlle Lucas & Co Soc. Civ. SPRL, dont le représentant permanent est Noëlle Lucas



► CHAPITRE 3

Le réseau – ses dispositions juridiques et structurelles

Généralités

10. Notre cabinet BDO Réviseurs d'entreprises :
- a) fait partie d'une structure nationale organisée en réseau (BDO GIE)
 - b) est membre du réseau international BDO International

Le réseau en Belgique

11. Notre réseau compte en Belgique cinq sociétés professionnelles inscrites soit à l'IRE, soit à l'IEC :
- a) BDO Réviseurs d'entreprises Soc. Civ. SCRL (BE 0431.088.289) inscrite à l'IRE sous le numéro B00023;
 - b) BDO Experts-comptables Soc. Civ. SCRL (BE 0448.895.115) inscrite à l'IEC sous le numéro 221045 3N 92;
 - c) BDO Conseils fiscaux Soc. Civ. SCRL (BE 0438.475.137) inscrite à l'IEC sous le numéro 222540 3N 89;
 - d) BDO OBV Bedrijfsrevisoren Soc. Civ. SPRL (BE 0473.185.893) inscrite à l'IRE sous le numéro B00429.
 - e) BDO C4T Soc. Civ. SCRL (BE 0545.824.641), inscrite à l'IEC sous le numéro 224775 3N 14.

Les parts sociales de ces sociétés professionnelles sont détenues en totalité par des professionnels (personnes physique ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un Institut professionnel.

12. Font également partie de notre réseau (non inscrites à l'IRE, l'IEC ou l'IPCF) :

- f) BDO Legal Soc. Civ. SCRL (BE 0892.456.715);
- g) BDO Corporate Finance Soc. Civ. SCRL (BE 0888.644.120);
- h) BDO Risk & Assurance Services Soc. Civ. SCRL (en abrégé BDO RAS) (BE 0874.840.624);
- i) BDO Interim Management SCRL (BE 0896.962.166);
- j) BDO Cockpit SA (BE 0437.649.845)
- k) BDO Management Advisory Soc. Civ. SCRL (BE 0459.910.454)
- l) BDO Adforum SCRL (BE 0878.644.905)

13. Les réviseurs d'entreprises suivants sont associés à notre réseau par une convention de prestation de services, que ce soit en nom personnel ou par une société civile:

- | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| - Veerle Sassen (AO 2006) | - Frederik De Potter (AO 2300) | - Christian Schmetz (AO 2370) |
| - Philippe Venken (AO 2134) | - Michaël Delbeke (AO 2323) | - François Lotin (AO 2424) |
| - Evelynne Didonè (AO 2221) | - Cédric Mattart (AO 2310) | - Cathérine Grégoire (AO 2407) |
| - Barbara Hay (AO 1743) | - Alain Schellekens (AO 2332) | - Dimitri Lhoste (AO 2438) |
| - Maaïke 't Jampens (AO 2140) | - Chrissy Braet (AO 2256) | - Stefan Laurijssen (AO 2446) |
| - Franky Caron (AO 1591) | - Tine Van Buynder (AO 2334) | - Michel Dupont (AO 2478) |
| - Kris Igodt (AO 1797) | - Valérie Verhaeghe (AO 2307) | - Ignace Robberechts (AO 2493) |
| - Veerle Santens (AO 2017) | - Ellen Lombaerts (AO 2372) | - Cédric Defrère (S-2011) |

14. Notre réseau comprend également des sociétés dites « de soutien » ou « de moyens » détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres du groupement d'intérêt économique (voir ci-après) :

- a) BDO Services Soc. Civ. SCRL (BE 0407.716.932)
- b) BDO Management Soc. Civ. SCRL (BE 0464.893.383)
- c) BDO Investments Soc. Civ. SCRL (BE 0404.055.478)
- d) BDO Academy ASBL (BE 0470.631.429)
- e) BDO Academy Soc. Civ. SCRL (BE 0828.105.529)
- f) BDO Reporting SPRL (BE 0533.817.526)

15. Les sociétés non inscrites auprès d'un Institut professionnel (voir n° 12 et 14 supra) sont détenues en totalité de manière directe ou indirecte par les membres d'un groupement économique dénommé BDO GIE (0873.371.667) dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge.

Sont actuellement (situation au 1^{er} octobre 2015) membres du GIE :

- | | | |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 1. André KILESSE | 12. Hennie HERIJGERS | 23. Sonia TOUSSAINT |
| 2. Michel TEFNIN | 13. Patrick VAN BELLEGHEM | 24. Erwin BOUMANS |
| 3. Koen DE BRABANDER | 14. Hugues FRONVILLE | 25. Frederik DE ROO |
| 4. Felix FANK | 15. Werner LAPAGE | 26. Gert MARIS |
| 5. Hans WILMOTS | 16. Fabrice GROGNARD | 27. Alexandre STREEL |
| 6. Johan DE COOMAN | 17. Bert KEGELS | 28. Karen KEULEERS |
| 7. Veerle CATRY | 18. Vincent VAN DEN BULCK | 29. Alexander VEITHEN |
| 8. Peter DE SMET | 19. Dirk VANDENDAELE | 30. Peter WUYTS |
| 9. Marc VERBEEK | 20. Gert CLAES | 31. Tine SLAEDTS |
| 10. Johan VANDENBROECK | 21. Christophe COLSON | 32. Grégoire TALBOT |
| 11. Lieven VAN BRUSSEL | 22. Hubert HELLRAETH | 33. Koen CLAESSENS |

16. De plus amples informations sur notre réseau peuvent être consultées sur notre site www.bdo.be
17. Notre cabinet est enregistré auprès du PCAOB. L'information utile figure sous :
www.pcaobus.org/Registration/Firms/Pages/RegisteredFirms.aspx.

Le réseau international

18. BDO International est un réseau d'auditeurs, d'experts-comptables et de conseillers présents dans 154 pays à travers le monde.

Le chiffre d'affaires consolidé des 154 membres du réseau s'élève au 30/09/2015 à 7,30 milliards USD. Le réseau compte près de 65.000 professionnels.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.bdointernational.com
19. L'organisation structurelle (governance principles) est décrite sous l'onglet
www.bdointernational.com/About-us/Governance/Pages/default.aspx
20. Au niveau de la structure juridique, BDO international repose sur trois structures différentes, à savoir une fondation (stichting) de droit hollandais, une Limited Company de droit anglais et une société privée à responsabilité limitée de droit belge.

Les membres du réseau (un cabinet par pays) sont totalement indépendants et il n'existe aucun lien d'actionnariat avec la structure internationale. Les cabinets locaux sont détenus à 100 % par les associés locaux.
21. Les cabinets membres du réseau sont tous décrits sur le site www.bdointernational.com dans la case de droite : BDO locations.

En cliquant sur le pays concerné, toutes les informations utiles sur le cabinet sont disponibles.

Les mêmes données sont aussi disponibles sur [www.bdo.be/bdo world](http://www.bdo.be/bdo%20world)
22. BDO International est membre du Forum of Firms mis en place par l'IFAC.



► CHAPITRE 4

Nos principes de gouvernance

23. Nos principes de corporate governance sont largement détaillés (document de plus de 20 pages) sur notre site www.bdo.be/nl/about-bdo/corporate-governance-charter

Notre charte de corporate governance a été publiée sur notre site courant 2006 et a été modifiée pour la dernière fois en 2015.

Nos corporate values et notre mission statement sont décrits dans notre charte.

24. Les principaux organes au sein des différentes entités membres de notre réseau sont :

- L'assemblée générale des associés (une par entité)
- Un conseil d'administration (un par entité)
- Un supervisory board (réseau en Belgique)
- Un comité exécutif (réseau en Belgique)
- Un comité de direction (responsable de la gestion opérationnelle du réseau BDO Belgique)
- Un partner audit interne
- Un comité rémunération
- Un commissaire (Monsieur Bruno BLATON, réviseur d'entreprises)

25. L'ensemble de nos activités professionnelles fait l'objet d'une couverture d'assurance adéquate conforme aux usages du marché et aux normes professionnelles de l'IRE et de l'IEC.

26. Depuis plusieurs années, nous adoptons une politique de transparence à l'égard des tiers que ce soit au travers de notre rapport annuel et/ou au travers de notre site web.

► CHAPITRE 5

Notre système interne de contrôle de qualité

27. Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle de qualité tous les six ans par un autre membre du réseau désigné par le policy board mondial.

28. BDO International diffuse à des fins internes au réseau et met à jour notamment :

- un BDO Quality Assurance Review Program
- un BDO Risk Management Manual

Ces manuels abordent notamment :

- | | |
|--|--|
| a) l'évaluation du risque client | e) les principes d'indépendance |
| b) les procédures d'acceptation du client | f) les revues de dossiers transfrontaliers |
| c) les lettres d'engagement | g) les couvertures d'assurances |
| d) le secret professionnel et l'accès aux dossiers | h) les modalités du contrôle qualité |

Ces manuels sont internes au réseau et ne sont pas publiquement disponibles.

29. Notre cabinet a également développé ses propres procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité, qui s'appuient sur les procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité développées par le réseau, et à la fois ont été détaillées selon les prescriptions d'ISQC1.

Ce manuel de 56 pages est interne et n'est pas publiquement disponible. En voici les principaux chapitres :

Partie 1 – BDO Code de Conduite

1. Principes
2. Intégrité, objectivité et indépendance
3. Acceptation et continuation de missions
4. Conditions d'engagements
5. Compétence
6. Exécution d'engagement
7. Rapport
8. Gestion de société

Partie 2 – Aspects de gestion de risques – Réseau BDO

9. BDO Global Risk Management Framework
10. Referrals internationales
11. Missions exécutées à l'étranger et missions pour sociétés cotées internationales
12. Assurance Indemnité professionnelle
13. Politique anti-blanchiment
14. Affaires réglementaires et de politique publique

Le manuel est complété par des avis de gestion de qualité et des directives. Les éléments principaux comprennent:

- | | |
|--|---|
| 1. Qualité des travaux et de la prestation de services | 4. Procédures interne du contrôle de la qualité |
| 2. Caractéristiques d'une prestation qualitative des services et travaux | 5. Management de risque dans la firme |
| 3. Contrôle de la qualité des mandats | 6. Audit qualité |
| | 7. Tax qualité |

30. Chaque article fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité exécuté sous la responsabilité du membre du Comité de Direction responsable de Quality & Risk Management.

Ce membre du Comité de Direction fait rapport à l'Executive Committee. Ce dernier peut décider, le cas échéant, d'informer le Conseil d'administration.

31. Les soussignés, Hans WILMOTS et Felix FANK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 15, § 2, d et g de la loi du 22 juillet 1953, être d'avis :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession au niveau belge, européen ou international ;
- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet font l'objet de vérifications internes dans le cadre plus global du contrôle de qualité.

► CHAPITRE 6

Le contrôle qualité par l'IRE sous la supervision de la CRME (Chambre de renvoi et de mise en état)

32. Comme tout cabinet de réviseur d'entreprises inscrit au registre public de l'IRE, notre cabinet fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué par l'IRE sous la supervision de la CRME.
33. Les principes du contrôle de qualité sont prévus par l'article 33 de la loi du 22 juillet 1953 et par l'arrêté royal du 26 avril 2007 organisant la surveillance et le contrôle de qualité.

Le lecteur intéressé trouvera toutes les informations utiles :

- a) dans le vademecum 2009 de l'IRE
- b) dans les rapports annuels de l'IRE (www.accountancy.be)

34. Le dernier contrôle de qualité de l'IRE date de décembre 2014.

► CHAPITRE 7

Les entités d'intérêt public que nous auditons

35. Nous reprenons ci-dessus les entités d'intérêt public (au sens de l'article 1er, 7° de la loi du 22 juillet 1953) pour lesquelles BDO Réviseurs d'Entreprises a l'exercice écoulé (courant 2014) exercé un mandat de contrôleur légal des comptes :

ABO-Group Environment	Société cotée
Accentis NV	Société cotée
Ecklert & Ziegler Bebig SA	Société cotée
EVS Broadcast Equipment SA	Société cotée
Keyware Technologies NV	Société cotée
Materialise	Société cotée
MDxHealth SA	Société cotée
Melexis NV	Société cotée
Mithra Pharmaceuticals SA	Société cotée
Moury Construct	Société cotée
Punch International NV	Société cotée
smartphoto group	Société cotée
Thrombogenix NV	Société cotée
Tigenix NV	Société cotée
Zenitel NV	Société cotée
Algemene vervoerverzekering	Entreprise d'assurances
Amifor	Entreprise d'assurances
Amma Verzekeringen	Entreprise d'assurances
Aviabel NV	Entreprise d'assurances
Justitia NV	Entreprise d'assurances
Kon. St.Donatusgilde-Nazareth	Entreprise d'assurances
Protect	Entreprise d'assurances

36. Cette liste ne comprend pas :

- a) les filiales belges d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat de commissaire ;
- b) les entités d'intérêt public à qui nous fournissons des services sans exercer de mandat de commissaire ;
- c) les sociétés mères d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat.



► CHAPITRE 8

Notre politique de formation continue

37. Chaque collaborateur, manager ou associé doit suivre 40 heures de formation au minimum par an.

Cette obligation est vérifiée au travers des time sheets et fait l'objet d'une évaluation lors de l'évaluation globale annuelle de chaque membre du personnel.

38. Notre cabinet organise chaque année de nombreuses formations internes (plus de cinquante par an en moyenne) adaptées au niveau de formation des collaborateurs.

Ce programme de formation sera communiqué via notre site intranet (accès réservé) et la partie relative aux réviseurs d'entreprises sera préalablement soumise à l'approbation par l'IRE, conformément à la norme de l'IRE du 30/08/2007 relative à la formation permanente.

39. Les collaborateurs sont invités à participer aux séminaires :

- organisés par l'IRE ou l'IEC
- organisés par les associations professionnelles
- organisés par des organismes externes, académiques ou autres

Les frais y liés sont supportés par notre cabinet.

40. Notre cabinet porte une attention particulière à la formation adéquate des stagiaires (IRE ou IEC).

41. Les soussignés, Hans WILMOTS et Felix FANK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 15, § 2, h être d'avis que la politique de formation suivie par le cabinet respecte les principes visés aux articles 31 et 14, § 4 de la loi du 22 juillet 1953.

► CHAPITRE 9

Quelques informations financières clés

42. Quelques chiffres consolidés reprenant toutes les entités du réseau BDO en Belgique (30/09/2015) en millions EUR :

Bilan			
Actifs immobilisés	17,70	Equity	10,60
Actifs courants	21,90	Provision	0,60
Liquidités	0,70	Dettes financières	15,00
		Dettes courantes	14,10
Total de l'actif	40,30	Total du passif	40,30
		2015	2014
Chiffre d'affaires		70,90	67,90
Partners et personnel (en nombre)			
Partners		68	74
Collaborateurs		439	417
		507	491

43. Les principaux chiffres liés à la seule société BDO Réviseurs d'entreprises (BE 0431.088.289) sont (30/09/15) :

Fonds propres	1,40 Mio EUR
Chiffre d'affaires (excl. Intergroupe)	21,40 Mio EUR
Collaborateurs et Partners	112 personnes

44. Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

Mandats de commissaire	15,50 Mio EUR
Autres missions	5,90 Mio EUR



► CHAPITRE 10

Les principes de rémunération des associés

45. La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Les critères d'appréciation sont notamment :

- le management des collaborateurs
- l'expertise technique
- les activités de formation
- la gestion efficace des mandats
- la déontologie
- la réalisation d'objectifs

46. Aucune incitation financière qui pourrait conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles sur l'indépendance n'est tolérée. La rémunération des associés est fixée annuellement par le comité des rémunérations de notre cabinet.

Le comité des rémunérations s'assure notamment du respect des procédures définies par la Charte de corporate governance de notre cabinet (cf. supra n° 23).

Fait à Zaventem, le 29 décembre 2015

Pour BDO Réviseurs d'entreprises

Hans WILMOTS
CEO

Felix FANK
Managing Partner Business Line A&A